

Madame, Monsieur,

Le GEFLUC (Les Entreprises contre le Cancer Paris – Île-de-France) répartit, à l'occasion de son Assemblée Générale Ordinaire annuelle, des subventions de recherche d'un montant de 20 k€ pour des projets sélectionnés par son Conseil Scientifique Régional. Chaque dossier est évalué par deux rapporteurs du Conseil Scientifique.

Les fonds collectés et alloués par le GEFLUC/Les Entreprises contre le Cancer sont destinés à la recherche contre le cancer au sein de laboratoires académiques de la région Île-de-France. Les projets devront concerner une des deux thématiques de recherche suivantes :

- 1- **Plasticité des cellules tumorales, récidives et métastases.** Les recherches pourront par exemple porter sur les mécanismes moléculaires impliqués dans l'acquisition des caractéristiques de cellules initiatrices de tumeurs (ou cellules souches cancéreuses), et leur impact au cours de l'évolution tumorale, notamment la survenue de résistance aux traitements, de récidives ou de métastases.
- 2- **Relations entre les cellules tumorales et leur environnement.** Les recherches pourront notamment viser à caractériser les différentes composantes cellulaires, leur rôle et les mécanismes impliqués dans la progression tumorale, ainsi que les modes de communication entre les cellules tumorales et leur environnement, notamment la matrice extracellulaire, les facteurs circulants, les vésicules extracellulaires et le microbiote.

Le nombre de subventions attribuées à un même demandeur est **limité à trois au cours des 10 dernières années, soit depuis l'AAP 2011**. Cette mesure a pour but d'éviter une pérennisation des subventions et ce quel que soit le niveau scientifique des projets.

CONSTITUTION DU DOSSIER COMPLET

Les consignes et l'ordre des chapitres doivent être **scrupuleusement respectés** lors de la constitution de votre dossier. Tout manquement ou omission entraînera le **refus systématique du dossier**.

1. Remplir la fiche « DEMANDE DE SUBVENTION ».

Elle doit figurer en tête de votre dossier et comporter : titre du projet, nom et prénom du demandeur, statut, intitulé complet du laboratoire (en mentionnant toutes les tutelles), adresse complète du laboratoire, e-mail, téléphone.

Ce document doit être **impérativement** joint à votre dossier. N'utilisez que ce document. **Toute autre fiche sera refusée.**

*Tous les éléments doivent être exhaustifs car ils permettront le cas échéant de vous joindre et de vous transmettre nos éléments. Seule l'adresse que vous indiquerez sera prise en compte. Nous n'adresserons aucun courrier ou envoi à une autre adresse. **Toute information incomplète, manquante ou erronée sera éliminatoire.***

2. Résumé grand public avec titre, en français (25 lignes maximum).

Rédigez un résumé de vulgarisation de votre projet destiné au grand public. Le langage doit-être adapté et compréhensible par tous.

3. Projet de recherche (3 pages maximum, police 11 pt minimum).

Rédigez votre projet, en français ou en anglais, en incluant la méthodologie, 3 pages maximum (sans inclure les références bibliographiques). Les justifications permettant de situer le domaine de recherche doivent être mentionnées. Une attention particulière sera apportée aux projets ciblés, originaux et novateurs.

4. Mini-CV du demandeur (1 page maximum).

5. Présentation de l'équipe et de ses membres (chercheurs, ITA, Doctorants...).

La composition de l'équipe de recherche dans laquelle travaille le porteur du projet, ainsi que sa place au sein du laboratoire ou de l'institut, doit être présentée avec exactitude, en indiquant le statut des membres de l'équipe.

Présentez séparément la liste des participants au projet, en précisant le pourcentage de temps consacré au projet, ainsi que la nature de la contribution dans le projet (compétences...). Le % ETP consacré au projet est évalué par rapport au temps total (il est donc $\leq 50\%$ pour les enseignants-chercheurs).

Pour les doctorants, préciser l'année de la première inscription en Thèse et le financement (précisez si le financement éventuel d'une 4^{ème} année est acquis). Pour les personnels non-statutaires (*post-doctorants*, *ITA...*), préciser l'origine et la durée du financement. Il est inutile de mentionner les étudiants en Master, Licence, BTS...

6. Liste des publications des participants au projet.

Cette liste concerne uniquement le demandeur et les participants **consacrant au moins 30% de leur temps au projet, y compris le demandeur**. Elle comprendra, **pour chacun des participants**, son identifiant ORCID (le cas échéant), et une **sélection de 5 publications parues durant les 5 dernières années**, au format PubMed, en indiquant en gras les participants au projet. A l'intention des partenaires cliniciens : ne pas mentionner les publications relatives à des études cliniques sans rapport avec le projet de recherche.

7. Liste des publications du demandeur sur le sujet.

Cette liste comprendra exclusivement les publications du demandeur **en relation avec la thématique du projet**, sans limite de nombre ou de temps, présentées au format PubMed, en indiquant en gras les auteurs impliqués dans le projet.

8. Moyens financiers annuels de l'équipe.

Indiquez précisément l'intégralité des moyens financiers (institutionnels et sur contrats, publics et privés), obtenus et demandés, pour l'année précédente (2020), ainsi que pour l'année en cours (2021), par l'ensemble des membres de l'équipe dans laquelle travaille le demandeur.

Détaillez les sources de financement (EU, INCa, ANR, ARC, ...) en précisant, pour chaque projet, le nom du porteur et le titre du projet. Distinguer les budgets dédiés au fonctionnement, à l'achat de matériels, et aux salaires. Pour les demandes en cours, précisez la date d'obtention du

résultat ; informez le GEFLUC des décisions dès qu'elles sont connues à l'adresse : gefluc.cs@gmail.com.

Pour les équipes intégrées au sein d'UMR ou d'instituts de grande taille, exposez les règles de distribution des budgets institutionnels (répartitions entre les équipes...) et les frais pris en charges sur le budget commun (mutualisations des dépenses...).

Les dossiers dont les informations sont incomplètes ou insincères seront déclarés irrecevables.

9. Budget prévisionnel (TTC) d'utilisation de la subvention.

Le devis prévisionnel doit être chiffré et détaillé avec les pièces justificatives en cas d'achat de matériel ; il est inutile de joindre des devis pour les réactifs. **Les frais de gestion ne sont pas autorisés.**

10. Joindre un RIB et le document d'engagement.

Le document d'engagement doit être signé et daté par le chercheur (*demandeur de la subvention*), par l'agent comptable de votre structure, ainsi que par le responsable de la structure (*directeur, président, délégué...*).

11. Rapports scientifique et financier de la subvention précédente (le cas échéant).

Les demandeurs ayant déjà été financés par le GEFLUC doivent joindre un rapport scientifique de 2 pages maximum, présentant les objectifs du projet et les résultats obtenus ; ils doivent également mentionner les publications issues des travaux réalisés avec l'aide financière du GEFLUC et les joindre au dossier au format pdf.

Annexes à joindre au dossier papier envoyé par voie postale :

- une copie des articles dans lesquels la contribution financière du GEFLUC est remerciée,
- le rapport financier établi et signé par le responsable des services financiers ou l'agent comptable de la dernière subvention allouée par le GEFLUC.

Les dossiers doivent être adressés **sous forme d'un document unique**, intitulé « **Nom du demandeur_ECC_2021** », au **format PDF, par mail** à l'adresse suivante :

gefluc.chercheurs@gmail.com

Un exemplaire papier complet sera également adressé **par courrier postal** à l'adresse suivante :

GEFLUC
Les Entreprises contre le Cancer
42 rue Denis Papin
94200 IVRY-SUR-SEINE

INFORMATIONS RELATIVES AUX SUBVENTIONS

Les subventions ne peuvent être versées qu'à des organismes officiels (CNRS, INSERM, universités...) situés en Île-de-France et **en aucun cas à une association ou en nom propre.**

Les fonds éventuellement attribués **ne peuvent être utilisés pour la rémunération du personnel, l'octroi d'une bourse, des frais de mission ou de congrès ou des frais de gestion.**

Le GEFLUC (Les Entreprises contre le Cancer Paris – Île-de-France) est une association à but non lucratif et à ce titre, **aucun frais de gestion ne pourra être prélevé sur les subventions allouées.**

Les dépenses non-conformes au devis prévisionnel sont susceptibles de faire l'objet d'un remboursement.

Les recherches impliquant la personne humaine (RIPH), entrant dans le champ de la loi Jardé, ne pourront être subventionnées qu'à condition que les démarches liées à l'éthique et la législation définies par le Code de la Santé Publique, soient achevées (accord d'un CPP, déclaration à la CNIL, conformité au RGPD...)

Nous vous demandons de bien vouloir respecter scrupuleusement ces recommandations sous peine d'irrecevabilité. Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Philippe DELPIERRE

Directeur des Études

